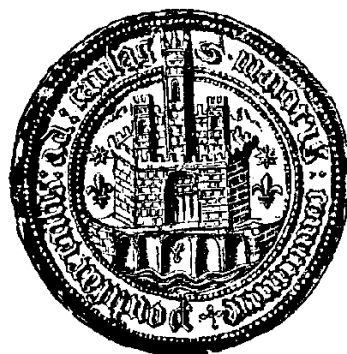


MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XXXVII



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
52, RUE BASSE, 52

—
1922





NICOLAS LE PRINCE

L'UN DES AUTEURS DU

SÉPULCRE DE SAINT-MACLOU

(Communications de M. le D^r LEBLOND)



Les membres de la Société historique du Vexin ont reçu un superbe ouvrage, honoré d'une souscription ministérielle de mille francs, édité à frais communs par les deux Sociétés de Beauvais et de Pontoise; son auteur est le savant docteur Leblond, président de la Société Académique de l'Oise. Il a pour titre *l'Art et les Artistes en Ile-de-France au XVI^e siècle (Beauvais et Beauvaisis) d'après les minutes notariales*. On y trouve, à la page 161, l'analyse d'un acte dont le D^r Leblond nous a communiqué le texte intégral; c'est un contrat daté du 6 novembre 1565. En voici le texte :

« Comparut personnellement maistre Nicolas le Prince, tailleur d'hymages, demourant à Beauvais, et recongnut avoir promis et par ces présentes promet à honorables hommes Nicolas le Cat, Cardin Vacquerie et Jehan Dupuis, marchans demourans aud. Beauvais, à present margliers de l'église et fabrique Saint-Laurens dud. Beauvais, à ce présens et acceptant, de faire et parfaire, de son estat de tailleur d'hymages, une histoire de la Résurrection Nostre Seigneur Jhesu Crist, où y aura huit personnaiges, qui seront faitz de bon boys de chesne secq, le tout selon le pourtraict de ce fait présentement exhibé et qui a esté signé dud. le Prince et dud. notaire, demouré és mains desd. margliers, de telle façon, de haulteur, grandeur en personnaiges et y ayant autant de personnaiges et aussi suffisant que est ung sépulchre estant de présent en l'église Saint Maclou de Ponthoise, qui a esté fait en partie par icelluy Nicolas le Prince, et correspondant à la Descente de la Croix, faite par ledit le Prince en ladite église Saint Laurens de Beau-

vais, et le tout bien et suffisamment fait et parfait, assavoir ladite histoire de la Résurrection endedens le jour de mykaresme prochain venant et ledit sépulchre endedens du jour d'huy en ung an aussi prochain venant ; et ce, parmi la somme de deux cens quarante livres tz que lesditz margliers seront tenuz et ont promis payer audit le Prince, assavoir cinquante livres tz au jour de Noël prochain venant, cinquante livres au jour de Pasques ensuyvant, et le reste à proportion que se fera ladite besogne. Obligeans ledit le Prince corps et biens et lesditz margliers les biens, revenu et temporel de ladite église Saint Laurens. Fait et passé aud. Beauvais, présens Anthoine du Chastel, Anthoine Petit et Jacques David, demourans audit lieu. » MACAIRE, notaire.

[Signatures de :] N. LE PRINCE. CARDIN VACQUERIE. DUPUIS. DU CHASTEL. DAVID.

Original, papier. Minutes de Macaire, notaire, conservées aujourd'hui en l'étude de M^e L. Recullet, à Beauvais.

La signature de Nicolas le Prince est accompagnée d'un emblème professionnel, une équerre déployée : sa reproduction orne le titre de l'ouvrage du D^r Leblond qui est entre les mains de nos collègues. Nous ne la décrirons pas, mais nous pouvons en signaler le caractère artistique très accentué par l'élégance de l'*N* bien campé, dont le second jambage sert à former l'*l* de *le*, et par les coupures multipliées dans le nom de famille, tout entier en minuscules égales, la finale un peu grossissante : toutes particularités dont un graphologue dégagerait une personnalité d'artiste très sympathique, riche d'intuition, d'imagination, sachant tirer parti de toutes ses ressources, associant les moyens pour réaliser l'ensemble rêvé, et unissant à la probité la dignité et la modestie.

Modeste, ce contrat le révèle, car, puisqu'il fallait y citer, pour modèle, une de ses œuvres, il a tenu à y mettre qu'il était seulement l'auteur *en partie* du sépulchre de Saint-Maclou. L'heureuse découverte du D^r Leblond n'en fait pas moins connaître une des paternités, celle-là certaine, que peut revendiquer le précieux monument qui orne la belle église pontoisienne.

Le D^r Leblond a consacré aux Le Pot, tailleurs d'images, et aux Le Prince, une notice d'un grand intérêt. On y saisit sur le vif le développement des « familles professionnelles ». Jean Le Pot l'aîné, mort en

1563, avait marié sa fille Catherine à Nicolas Le Prince, d'une famille de verriers, qui unit les arts des deux maisons. D'autre part, Barbe, une des filles sorties de ce mariage, épousa Jacques David, maître d'œuvres à Beauvais. La construction et le décor se groupaient par ces alliances.

Parmi les superbes illustrations qui émaillent son livre, le D^r Leblond a reproduit, en très grand, une portion de vitrail de l'arbre de Jessé conservé dans l'église Saint-Étienne de Beauvais. Il considère avec raison comme un portrait présumé d'Engrand Le Prince un personnage dont le bras est orné d'un bracelet de perles formant les lettres E N G R. Un autre personnage a près de lui une inscription intentionnellement noyée dans une draperie qui ne laisse voir que le bas des lettres. Il nous semble que ce sont les extrémités inférieures de N I C : la modestie de Nicolas Le Prince n'aurait pas permis qu'on la désignât plus nettement. Cette seconde figure n'est pas dans le fragment de vitrail compris dans la photographie.

Le recueil contient, à la page 135, l'analyse d'un contrat dont le D^r Leblond nous a communiqué le texte intégral, et qui montre que Nicolas Le Prince avait laissé à Pontoise une impression si profonde, que l'un des maçons de la ville, qui n'était que « tailleur de pierres », lui confia son fils pour qu'il apprît à bonne école l'art du « tailleur d'images ». Voici ce document daté du 20 septembre 1561 :

Contrat d'apprentissage d'un jeune Pontoisien

« Comparut personnellement Nicolas de Laue, tailleur de pierres et masson, demourant à Ponthoise, et recongnut avoir baillé et alloué comme serviteur et apprentiz, du jour d'huy jusques à cinq ans prochains entretenans l'un l'autre, Pierre de Laue, son filz, à ce présent et de son consentement, a et avec Nicolas le Prince, tailleur d'hymaiges, demourant à Beauvais, à ce présent et ce acceptant, pendant lequel temps led. apprentiz sera tenu et a promis servir icelluy le Prince, son maistre, aud. mestier de tailleur d'hymaiges et en toutes ses autres affaires licittes et honnestes, son proffit faire et de la part dud. le Prince sera tenu et a promis nourrir, loger et quérir aud. apprentiz ses nécessitez corporelles, bien et suffisamment et honnestement, selon que son estat le requiert, et luy monstrer et enseigner l'art et industrie de tailleur d'hymaiges, tellement que en fin desdites années icelluy apprentiz en soit expert et bon ouvrier et en puist gagner sa vie. Et de la part dud. Nicolas de Laue sera tenu faire continuer son d. filz led. service

les cinq ans durans; et, où led. apprentiz se absenteroit, de l'aller chercher et faire parachever sond. service, sur peine de payer à icelluy le Prince tous coustz, despens, dommages et intéretz. Pour lequel apprentissage icelluy le Prince a confessé avoir receu dud. Nicolas de Laue la somme de 60 s. tz, et oultre led. de Laue a promis payer aud. le Prince 15 l. tz, assavoir 60 s. tz au jour de Pasques prochain venant et de là en avant continuer pareil payement de 60 s., de six mois en six mois jusques en fin de paye de ladite somme. Fait et passé aud. Beauvais par devant le notaire soubzsigné. »

MACAIRE.

(Pas d'autres signatures.)

Voilà donc une question tout au moins partiellement tranchée quant aux origines du Sépulcre de Saint-Maclou. Jusqu'ici l'on était réduit à des hypothèses au sujet de ses auteurs. Aucun secours n'était à espérer des archives de l'église vendues « au poivre » par un curé déplorable. Son successeur, le vénéré chanoine Driou, en put recueillir seulement quelques épaves, qu'un incident providentiel lui fit découvrir. Mais depuis plusieurs années, un épicier enveloppait ses fromages dans les feuilles des anciens registres et les titres de la fabrique. N'attendez pas que je nomme le vandale; avec Dom Estiennot, le premier historien du Vexin, disons : Que la mémoire de tels déséquilibrés demeure ensevelie dans l'oubli ! *Pereat memoria eorum, per quos periit memoria majorum!*

J. DEPOIN.
